

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2025 A 20 H 30**

Date de convocation : 24 / 01 / 2025
Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

X	Emilie ARSAC	X	Guillaume HABOUZIT
X	Rémy BENOIT	X	Audrey IACONA
X	Fernand CHAIZE	X	Michel MIRMAND
	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Odile ROMIEU
	Séverine CHAPUIS	X	Alain SABATIER
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Sylvie SAGNARD
X	Franck FARGIER	X	Alain VIGOUROUX
	Teddy GARDES		

Suite au décès de M MIALON, M Alain Vigouroux, 13 -ème de la liste majoritaire est appelé à le remplacer et à siéger au sein du Conseil Municipal. Il est installé dans ses fonctions.

Absent(s) : 3

Excusé(s) représenté(s) : 1

M Teddy GARDES représenté par M Alain SABATIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAGNARD

ORDRE DU JOUR

- 1 **Délibération** pour demande DETR 2025 pour protection et remplacement poteaux au stade de foot
- 2 **Délibération** pour demande de subvention FAFA pour pose d'un filet pare ballon au stade
- 3 **Délibération** DPU ZD 263 – 11 rue des bouleaux
- 4 **Délibération** approbation signature convention avec l'ASL
- 5 **Délibération** approbation signature convention de partenariat avec l'association Diocésaine du Puy en Velay
- 6 **Délibération** signature convention avec la SPA
- 7 **Délibération** approbation engagement dans la phase de réalisation du parcours (mobiliers et outils) Transcévenole
- 8 **Délibération** autorisation signature convention au service retraite avec le CDG 43
- 9 **Délibération** révision des loyers 2025
- 10 **Questions diverses**
DSEC, Projet renouvellement convention Région – AO2, ...

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents et adopté sans remarque à l'unanimité.

1 Délibération pour demande DETR 2025 pour protection et remplacement poteaux au stade de foot

Le Maire expose le projet de remplacement des filets de protection et des poteaux autour du stade pour mise en sécurité. Ce projet est éligible à une aide DETR 2025

COUT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%
63 350,00 €	DETR 2025	38 010,00 €	60
	Fonds Propres	25 340,00 €	40
63 350,00 €	Total financement	63 350,00 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **Autorise le Maire à procéder à la demande de subvention auprès de l'Etat pour la DETR 2025**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

2 Délibération pour demande de subvention FAFA pour pose d'un filet pare ballon au stade

Le Maire expose que le remplacement des pare ballon est éligible à une aide de la Fédération Française de Football : Fond d'Aide au Football Amateur : FAFA

COUT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%
47 240,00 €	FAFA	18 896,00 €	40
	Fonds Propres	28 344,00 €	60
47 240,00 €	Total financement	47 240,00 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **Autorise le Maire à procéder à la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football : subvention FAFA**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

3 Délibération DPU ZD 263 – 11 rue des bouleaux

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que la parcelle ZD 263 11 rue des bouleaux est dans la zone Uc, zone couverte par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ce bien ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **De renoncer à préempter sur cette parcelle**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

4 Délibération approbation signature convention avec l'ASL

Le Maire expose le nouveau projet de convention ASL / Commune. Cette convention établit le rôle de chacun notamment en termes d'entretien des vestiaires, du terrain et des abords ainsi que les engagements Mairie / Club.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **Approuve le projet de convention établi par le Maire**
- **Autorise le Maire à signer cette convention**

5 Délibération approbation signature convention de partenariat avec l'association**Diocésaine du Puy en Velay**

Le Maire expose le projet de convention avec l'Association Diocésaine du Puy en Velay. Cette convention établit les règles suivantes :

La commune assure les frais d'entretien de la chaudière et réparations éventuelles, quant aux frais d'approvisionnement en combustible ils seront partagés de moitié avec l'Association Diocésaine.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **Approuve le projet de convention établi par le Maire**
- **Autorise le Maire à signer cette convention**

6 Délibération signature convention avec la SPA

Le Maire expose que la SPA propose une convention annuelle entre la commune et le service de fourrière départementale. La commune ne dispose pas de moyens spécifiques pour récupérer les chiens errants ou autres animaux et ne possède pas de local fermé et adapté à pour accueillir des animaux en attente de transfert à la SPA. Le coût annuel de cette prestation serait de 0,85 € X 1032 hts = 877,20 €, à cela s'ajoute les frais kilométriques facturés 0,50 € / km au-delà de 20 km

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention n'autorise pas le Maire à signer cette convention.

7 Délibération approbation engagement dans la phase de réalisation du parcours (mobiliers et outils) Transcévenole

Le Maire expose que la Commune de Laussonne doit s'engager à participer au projet de valorisation du paysage sonore de la Transcévenole coordonné par le Parc des Monts d'Ardèche et assurer une prise en charge de l'installation du mobilier de 1 000 €, de son installation et de sa maintenance.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **Autorise le Maire à signer l'engagement**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives**

8 Délibération autorisation signature convention au service retraite avec le CDG 43

Les collectivités ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL. En adhérant à ce service, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de Gestion demande une participation financière.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **Autorise le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le CDG 43**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives**

9 Délibération révision des loyers 2025

Le Maire expose qu'il y a lieu d'appliquer aux loyers des logements communaux, à compter du 01 / 02 / 2025 l'augmentation correspondant à la variation annuelle de l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit + 1,82%

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **Approuve la révision des loyers de + 1,82%**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives**

AR Prefecture

043-214301152-20250227-PVCM040225-DE
Reçu le 27/02/2025

10 Questions diverses

DSEC (dotation de solidarité suite aux dégâts dus aux inondations), en incluant les travaux déjà réalisés en urgence la facture s'élève à 539 621,11 €

Projet renouvellement convention Région – AO2, maintien de la convention avec la Région pour l'organisation du ramassage scolaire

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 15

The block contains several handwritten signatures. On the left, there is a large, stylized signature in blue ink. To its right, there are two smaller signatures in red ink, one above the other. Further to the right, there is a signature in blue ink that appears to be 'Sgt', and below it, another signature in red ink that appears to be 'Rut'.